

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 juin 2026

Mis en ligne :
08 JUIL. 2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BONNAFOUS Catherine, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAIO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BLIN Stéphane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Madame Catherine BONNAFOUS est nommée secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N°14

Délibération n°2026-086. MARCHÉS PUBLICS / AMÉNAGEMENT : Attribution de l'accord-cadre de prestations de télésurveillance et interventions de levées de doute

Rapporteur : Priscilla VALLÉE

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

VU les crédits inscrits au budget ;

VU l'avis de la commission Travaux, transition écologique et énergétique, mobilités sur le territoire du 24 juin 2026.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres présenté par les services municipaux ;

CONSIDERANT que le conseil municipal décide de suivre l'avis et le classement de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'ATTRIBUER le marché de télésurveillance et levées de doute à la société CITEDIA SECURITE pour un montant maximum de 100 000,00 € H.T. sur 4 ans, soit un montant annuel de

télésurveillance de 5 360,00 € H.T. et un coût de forfait de prestation « Levées de doutes » de 90,00 € H.T. ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'accord-cadre ainsi que les modifications rendues nécessaires à son exécution, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLAUDON**

